**MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES**

--------------------

**SECRETARIAT GENERAL**

--------------------

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D’INTERET**

--------------------

**SERVICES DE CONSULTANTS POUR le contrôle ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION et de bitumage de la route Dioïla-massigui-kouale-kebila y compris le contournement de Koualé, ainsi que l’aménagement des voiries de Dioïla en republique du mali**

1. Le présent appel public à manifestation d’intérêt fait suite à l’Avis général de Passation des Marchés paru dans l’ESSOR du jeudi 09 décembre 2021 sous le n°19539.
2. Le Ministère des Transports et des Infrastructures a bénéficié d’une inscription sur le Budget Spécial d’Investissement, au titre de l’exercice **2022** pour réaliser les deux (02) premières sections du « **Projet de construction et de bitumage de la route Dioïla-Massigui-Koualé-Kébila, y compris le contournement de Koualé, ainsi que l’aménagement des voiries de Dioïla»,** et a l’intention d’utiliser une partie du montant de cette inscription budgétaire pour effectuer les paiements au titre des Services de Consultant cités ci-après « **Contrôle et surveillance des travaux de construction et de bitumage de la route Dioïla-Massigui-Koualé-Kébila, y compris le contournement de Koualé, ainsi que l’aménagement des voiries de Dioïla », en deux (02) lots distincts comme suit :**
* **Lot 1 : Contrôle et surveillance des travaux de construction et de bitumage de la section Dioïla-Togo (52 km) y compris les voiries de Dioïla (6,15 km) ;**
* **Lot 2 : Contrôle et surveillance des travaux de construction et de bitumage de la section Togo-Domba (52 km) ;**
1. Les services comprennent :
* Le suivi technique, administratif et financier de l’exécution des travaux ;
* La vérification des notes de calcul détaillées et la validation des études d’exécution des travaux ;
* Le contrôle de la qualité des travaux et des quantités mises en œuvre ;
* Et l’appui à l’Unité de Gestion du Projet ainsi que le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

La période prévisionnelle de mise en œuvre du projet est de trente-huit (38) mois pour le lot 01 et vingt-six (26) mois pour le lot 02 et s’étendra de 2022 à 2025.

1. La Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Transports et des Infrastructures lance une sollicitation de manifestations d’intérêt auprès des bureaux d’études, conformément aux principes directeurs régissant la sélection de consultants en vue d’établir deux (02) listes restreintes distinctes des sociétés à consulter pour l’exécution des contrats susmentionnés.
2. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu’ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d’années d’expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l’exécution des contrats analogues, l’organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 50 pages.
3. Les candidats seront notés suivant le barème ci-après :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **CRITÈRES** | **NOTES** | **PONDÉRATIONS** |
| **1** | Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations | Contrôle et surveillance de routes bitumées et/ou ouvrages d'art | 10 points | **10** |
| **2** | Nombre d'années d'expériences  | < 02 ans | 0 point | **10** |
| 02 à 05 ans | 05 points |
| 05 à 08 ans | 08 points |
| > 10 ans | 10 points |
| **3** | Qualifications du candidat dans le domaine des prestations | Avoir réalisé au moins cinq (05) missions de Contrôle et surveillance de travaux de construction et de bitumage de route avec revêtement en Béton Bitumineux de longueur au moins égale 35 km à partir du 1er janvier 2012. (Dix dernières années) | 60 points (12 points/mission) | **60** |
| **4** | Organisation technique et managériale | Note de présentation, Organigramme, certifications, ... | 05 points | **5** |
| **5** | Qualifications générales et nombre de **personnels professionnels permanents** du Candidat | Avoir une équipe qualifiée (15 ans d’expérience générale dont au moins 10 ans dans le domaine routier) composée d’au moins : * un Chef de mission (ingénieur routier),
* un ingénieur géotechnicien,
* un ingénieur topographe,
* un ingénieur ouvrage d’art et
* un environnementaliste,
* deux techniciens surveillants de chantier.
 | 15 points | **15** |
| Sinon. | 0 points |
| **TOTAL** | **100** |

La note minimale requise pour être éligible est de **70 points /100**. En cas d’égalité de notes, il sera pris en compte le critère de nombre total de références analogues présentées par les candidats concernés et un classement sera fait dans l’ordre décroissant du nombre total de références analogues. Ainsi, les candidats présentant les nombres les plus élevés seront retenues.

**NB : Les expériences doivent être justifiées par les attestations de bonne fin d’exécution ou équivalent accompagnées par les pages de garde et de signature des contrats. Les Curriculum Vitae et les attestions de diplômes du personnel clé doivent être fournis.**

1. L’Administration se réserve le droit de vérifier l’authenticité des informations fournies.
2. Les consultants peuvent s’associer pour renforcer leurs compétences respectives. **Un Consultant ne peut être retenu que sur la liste restreinte d'un lot.**
3. Six (06) candidats distincts seront sélectionnés **pour chaque lot**.
4. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (**sélection Qualité-coût**) en application du Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public.
5. Les manifestations d’intérêt doivent porter expressément la mention **« Manifestation d’intérêt pour le contrôle et surveillance des travaux de construction et de bitumage de la route Dioïla-Massigui-Koualé-Kébila, y compris le contournement de Koualé, ainsi que l’aménagement des voiries de Dioïla, lot n°……….. »**.Il est à noter que l’intérêt manifesté par un bureau d’études n’implique aucune obligation de la part de l’Administration de les inclure sur la liste restreinte.
6. Les bureaux d’études intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l’adresse mentionnée ci-dessous aux heures locales (TU) et jours d’ouverture des bureaux :

**Direction générale des Routes, Avenue de la Liberté, face Grand Hôtel, BP 1758, Tél. : (223) 20 22 29 02/ 20 23 60 88 Fax : (223) 20 23 60 92, Bamako/République du Mali.**

1. Les manifestations d’intérêt doivent être déposées ou adressées, à l’adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le *08 février 2022 à 10 h00* TU** :

**Direction des Finances et du Matériel, Ministère des Transports et des Infrastructures, Dar Salam, Avenue de la Liberté, face Grand Hôtel, BP. 78, Tél. : (223) 20 22 23 81/20 23 14 50 Fax (223) 20 23 90 60 Bamako/République du Mali ;**

**Ou par courrier électronique, aux adresses suivantes :**

**samake1@hotmail.com /****sounfsy@gmail.com /****gourdo2g@hotmail.com**